



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 25 AVRIL 2017

Le conseil d'administration du collège de la Chesnoye de SAINT-GOBAIN s'est réuni le mardi 25 avril 2017.

A 17h37 le quorum étant atteint par 13 membres sur 24, la séance débute.

Monsieur le Principal souhaite la bienvenue à toutes et à tous et présente les excuses des membres qui se sont préalablement à cette séance, signalés absents.

Madame Denys, Gestionnaire, est volontaire pour assurer le secrétariat de séance. Sa candidature est approuvée à l'unanimité des 13 membres présents

I - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Principal soumet aux membres du Conseil une modification de l'ordre du jour. Il souhaite remplacer le point n°4 Affaires financières et de gestion par Réforme du collège et nouveau DNB.

⇒ L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité (13 voix)

II- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/02/2017

Monsieur le Principal soumet aux voix le compte rendu du Conseil d'Administration du 07/02/2017 qui ne suscite aucune remarque

⇒ Le compte-rendu du Conseil d'administration du 07/02/2017 est adopté à l'unanimité (13 voix)

III - COMPTE FINANCIER 2016

En s'appuyant sur le document joint en annexe 1, Madame la Gestionnaire présente service par service le développement des produits puis celui des charges. Le document présenté explique les différences observées entre le budget initial et le niveau réel des opérations de recettes et de dépenses. Le rapport de l'ordonnateur rend compte de l'utilisation des subventions, des recettes diverses par services.

Avec le document joint en annexe2, selon la même démarche, Madame l'Agent Comptable présente la situation financière de l'établissement.

Monsieur le Principal remercie Madame l'Agent Comptable et Madame la Gestionnaire pour la qualité du travail accompli.

Après avoir répondu aux demandes de précisions de la part des membres du Conseil, le compte financier 2016 ainsi présenté ne suscitant plus aucune question, Monsieur le Principal en soumet aux voix la clôture de l'exercice 2016.

⇒ La clôture du compte financier 2016 est adoptée à l'unanimité (13 voix)

Monsieur le Principal propose ensuite l'affectation du résultat de l'établissement (service général + service restauration et hébergement) sur le compte de réserves unique.

Madame l'Agent Comptable détaille ensuite plusieurs indicateurs du compte financier. Elle présente la capacité d'autofinancement, le fonds de roulement ainsi que le besoin en fonds de roulement et la trésorerie de l'EPL.

Pour conclure Madame l'Agent Comptable souligne la bonne gestion financière du Collège qui peut se vérifier grâce aux éléments d'analyse financière qu'elle vient de présenter

⇒ L'affectation du résultat de l'exercice 2016 sur le compte de réserves unique est adoptée à l'unanimité (13 voix).

IV – REFORME DU COLLEGE ET NOUVEAU DNB

- **Les enseignements complémentaires**

Monsieur le Principal rappelle les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires depuis la rentrée de septembre au collège de la Chesnoye selon les tableaux joints (annexe 3 et 4). Ces documents détaillent les modalités de la participation des disciplines à l'accompagnement personnalisé et, pour le cycle 4, le volume horaire hebdomadaire. Monsieur le Principal détaille ensuite l'offre d'enseignements pratiques interdisciplinaires pour le cycle 4. Il communique la liste des thématiques interdisciplinaires qui sont proposées aux élèves à chacun des niveaux ; les modalités de la participation des disciplines aux thématiques interdisciplinaires ; le volume horaire hebdomadaire et le nombre de semaines consacrées dans l'année scolaire à chacun des enseignements pratiques interdisciplinaires. Il informe les membres du Conseil qu'il a été décidé en conseil pédagogique puis en commission permanente que le choix des thématiques interdisciplinaires sera imposé par l'établissement.

- **L'épreuve orale au DNB**

Monsieur le Principal soumet aux membres du Conseil d'administration les dates retenues pour le passage de l'épreuve orale au DNB qui doit être comprise entre le 15 avril et le dernier jour des épreuves écrites terminales. Pour cette année la date retenue est comprise entre le 1^{er} et le 16 juin 2017

⇒ La date de soutenance de l'épreuve orale du DNB est adoptée à l'unanimité (13 voix)

V – CONTRATS ET CONVENTIONS

- **Convention de partenariat entre le collège, le Conseil Départemental de l'Aisne et la Commune de Saint-Gobain pour la restauration des élèves du 1^{er} degré.**

Monsieur le Principal expose aux membres du Conseil les raisons pour lesquelles il sollicite à nouveau l'autorisation du CA pour la signature de la convention (agrément sanitaire A3-AM du 08/06/2006) qui n'était pas inscrit dans la convention signée lors du CA du 16 février 2015.

⇒ L'autorisation de signer la convention de partenariat entre le collège, la Commune de Saint-Gobain et le Conseil départemental pour la restauration des élèves du 1^{er} degré est accordée à l'unanimité des membres présents (13 voix).

VI – QUESTION DIVERSES

Monsieur le Principal informe les membres du Conseil qu'il n'a été destinataire d'aucune question pour cette séance.

A 18h25 l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal lève la séance et propose aux membres du Conseil d'Administration de se retrouver autour d'un rafraîchissement.

Le Secrétaire de séance

Le Principal, Président du Conseil

Madame Denys

Vincent LEBEGUE